

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2049

présenté par

M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Saint-Huile, M. Molac et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 13,

après le mot :

« environnemental »,

Insérer les mots :

« , en soutenant l'agroécologie et l'agriculture biologique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire de l'agroécologie et de l'agriculture biologique des priorités dans les objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture.

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'il est essentiel de concilier production et consommation pour établir une véritable souveraineté et de faire évoluer nos modèles de production l'être dans la durée face aux défis liés aux effets du changement climatique. Il faut assumer de façon claire la priorité donnée à l'installation aux modèles agroécologiques dont l'agriculture biologique.

Cet amendement a été travaillé avec la coalition Installons des Paysans.